

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 22 MAI à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 MAI 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. Michel BREAN - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - M. Bruno JANOT - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO, Mme Viviane LOUME-SEIXO jusqu'à 19h50, M. Vincent NOVO jusqu'à 19h10, Mme Marianne BERQUE-MANSAS jusqu'à 19h50, M. Bruno CASSEN

POUVOIRS :

M. Serge BALAO a donné pouvoir à M. Michel BREAN

Mme Viviane LOUME-SEIXO a donné pouvoir à Mme Marie-Josée HENRARD jusqu'à 19h50

M. Vincent NOVO a donné pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR jusqu'à 19h10

Mme Marianne BERQUE-MANSAS a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI jusqu'à 19h50

M. Bruno CASSEN a donné pouvoir à M. André DROUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Alexis ARRAS

OBJET : COEUR DE VILLE - ESPLANADE DE GAULLE ET PLACE DE LA COURSE : PLAN DE FINANCEMENT : MISE A JOUR

Le projet cœur de ville, mené par la municipalité depuis 2008, a pour objectif de redonner toute son attractivité au territoire en restructurant ses entrées de ville comme l'avenue Saint Vincent de Paul, en mettant en valeur son patrimoine en particulier les remparts gallo-romains et en redynamisant son centre ville piéton par des aménagements adaptés aux attentes des habitants, des curistes et des touristes.

Il a permis d'imaginer, par une étude conduite avec l'aide d'équipes d'urbanistes, d'architectes et de paysagistes, un schéma cohérent de l'évolution de la ville pour les années à venir.

Cette étude porte sur un périmètre comprenant la place de la fontaine chaude, l'esplanade du Général de Gaulle et la place de la course, ainsi que la rue des pénitents et l'articulation avec la place Thiers.

La Ville de Dax a missionné l'équipe Okra architecture, OTCE et AAPP pour mener à bien ce projet de réaménagement.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- mettre en valeur le monument de la Fontaine Chaude en recomposant le paysage sur ses abords,

- élargir la zone piétonne pour impulser des nouvelles pratiques et des nouveaux usages de l'espace public,
- proposer une ambiance pour les espaces piétonniers du centre ville (matériaux, végétaux, mobilier et éclairage urbain),
- repenser le plan de circulation du centre ville, impacté par la piétonnisation et dans le cadre des réflexions menées par l'Agglomération du Grand Dax sur le plan de déplacements urbains (PDU).

Une première tranche de travaux s'est achevée en 2013 avec la piétonnisation de plus de 3 000 m² autour de la Fontaine Chaude.

Une deuxième tranche d'aménagement de l'esplanade du Général de Gaulle jusqu'à la place de la course, au pied des remparts est en cours de réalisation.

Par délibération en date du 26 juin 2013, un premier plan de financement, portant sur les travaux d'aménagement de l'esplanade De Gaulle avait été approuvé sur la base des estimations avant marchés.

Le programme et le coût des travaux sont aujourd'hui arrêtés sur la base des marchés conclus et d'un programme incluant la Place de la Course :

- maîtrise d'œuvre études, sps opc...(tranche ferme et tranche conditionnelle) : 124 760,94 € HT
- travaux d'aménagement (selon marchés tx tranche ferme et tranche conditionnelle) : 1 673 739,40 € HT
- Sydec : 272 067 € HT
- réseaux assainissement et eau potable : 170 937 € HT

Soit un montant total de 2 241 504,30 € HT (2 593 962,60 € TTC) hors fouilles archéologiques. Une autorisation de programme a, par ailleurs, été votée pour un montant prévisionnel de 2 629 422,84 € TTC.

Le plan de financement de cette seconde tranche de travaux pourrait être le suivant :

- Conseil général des Landes : 377 000 € (16,8%)
- Dotation d'action parlementaire : 100 000 € (4,5%)
- Ville de Dax : 1 764 504,30 € HT + TVA (78,7%)

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR JEAN-PIERRE LALANNE, MAIRE-ADJOINT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
PAR 27 VOIX POUR et 8 CONTRE, celles de Pascal DAGES, France POUDEX, Eric
DARRIERE, Sarah DOURTHE, Grégory RENDE, Julien DUBOIS, Marie-Constance
BERTHELON et Christophe BARDIN,**

APPROUVE le montant prévisionnel des travaux de la seconde tranche d'aménagement de l'esplanade De Gaulle et de la place de la Course pour un montant de 2 241 504,30 € HT,

APPROUVE le plan de financement indiqué ci-dessus,

SOLLICITE la subvention du Conseil général des Landes et la dotation d'action parlementaire prévues au plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20140522-9-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Vice-Président du Conseil
Général des Landes**

Affichée le : 23 Mai 2014

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».